

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **3 juin 2019**

Décision n° **CP-2019-3165**

commune (s) :

objet : Développement des échanges culturels et artistiques internationaux - Approbation des projets soutenus au titre de la convention avec l'Institut français pour l'année 2019- Attribution de subventions

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mai 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 4 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Philip, Colin (pouvoir à M. Veron), Barral, Mme Frier, MM. Pillon (pouvoir à Mme Glatard), Chabrier.

Absents non excusés : Mme Poulain, M. Vesco.

**Commission permanente du 3 juin 2019****Décision n° CP-2019-3165**

objet : **Développement des échanges culturels et artistiques internationaux - Approbation des projets soutenus au titre de la convention avec l'Institut français pour l'année 2019- Attribution de subventions**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 21 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

Par délibération du Conseil n° 2018-3176 du 10 décembre 2018, la Métropole de Lyon a attribué à l'Institut français une subvention de 35 000 € au titre de la convention de partenariat pour le développement des échanges artistiques internationaux conclus entre la Ville de Lyon, la Métropole et l'Institut français pour les années 2019-2021.

Cette convention permet de soutenir les stratégies culturelles et artistiques internationales de la collectivité, notamment en accompagnant les structures et associations culturelles qui souhaitent promouvoir la culture française à travers le monde.

Elle s'appuie sur 2 fonds distincts, dont la gestion est assurée par l'Institut français :

- un fonds abondé à parts égales par la Ville de Lyon et l'Institut français ;
- un fonds abondé à parts égales par la Métropole et l'Institut français.

Pour l'année 2019, le fonds dédié aux projets soutenus par la Métropole et l'Institut français s'élève à 70 000 €, répartis comme suit :

- 35 000 € de la Métropole, dont 25 000 € sur le budget de la direction de la culture et 10 000 € sur le budget du service relations internationales,
- 35 000 € de l'Institut français.

La délibération du Conseil n° 2018-3176 du 10 décembre 2018 prévoit que la liste des projets et les montants proposés soient soumis annuellement à la Commission permanente. La liste des projets pour 2019 est présentée en annexe de la présente décision. Elle est issue d'une instruction conjointe de l'Institut Français et de la Métropole.

Les projets ont été retenus selon les critères suivants :

- projets portés par des acteurs qui s'engagent dans l'action culturelle et développent une stratégie internationale en s'appuyant sur des réseaux, en instaurant des coopérations culturelles fondées sur la réciprocité des échanges d'expérience et de formation. Les actions qui s'inscrivent dans la durée et sont porteuses de développement pour la structure ont été privilégiées,

- projets favorisant la participation d'acteurs du territoire aux manifestations exceptionnelles de promotion de la création française à l'étranger et/ou d'accueil des cultures étrangères en France, lors de missions ciblées sur des destinations stratégiques et les coopérations internationales de la Ville de Lyon, de la Métropole ou de l'Institut Français,

- projets présentant une diversité des esthétiques et des profils des acteurs concernés.

Une attention particulière est portée aux projets relevant des domaines d'intervention de la Métropole dans le champ culturel, notamment l'éducation artistique et culturelle, la solidarité, l'innovation numérique, l'échange et la transmission des savoirs et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel.

La Métropole privilégie enfin :

- les acteurs implantés dans les communes de son territoire hors Lyon, les acteurs lyonnais étant éligibles au fonds Ville de Lyon / Institut français,

- les structures implantées à Lyon, lorsque le projet international prévoit des actions en retour se déployant dans plusieurs communes du territoire métropolitain.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'approuver la liste des projets soutenus en 2019 conformément à la convention de partenariat avec l'Institut français ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2018-3176 du 10 décembre 2018 relative à la convention de développement des échanges artistiques internationaux 2019-2021 avec l'Institut français et la Ville de Lyon et donnant délégation d'attribution de subventions à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif ;

#### DECIDE

**Approuve** la liste des projets soutenus au titre de la convention avec l'Institut français pour 2019 selon le document ci-annexé.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 juin 2019.**